



■ Check-list de l'acheteur d'un chiot

Avant la visite

- ■ Vérifier que le vendeur est immatriculé (numéro SIREN/SIRET) ou qu'il vend une seule portée LOF par an.
- ■ Lire attentivement l'annonce : âge du chiot (≥ 8 semaines), numéro d'identification de la mère, mention LOF ou non.
- ■ Préparer les questions à poser sur la santé, la sociabilisation et les conditions d'élevage.
- ■ Se renseigner sur la race : besoins, tempérament, coût d'entretien, risques de santé.
- ■ Exiger la visite de l'élevage (ou du lieu d'élevage si particulier).

Lors de la visite

- ■ Observer les locaux : propreté, espace, présence de la mère.
- ■ Vérifier le comportement du chiot : vif, curieux, sociable, pas apathique.
- ■ Demander à voir la mère (et si possible le père).
- ■ Vérifier que le chiot a au moins 8 semaines révolues.
- ■ Vérifier qu'il est identifié (puce électronique ou tatouage).

Documents à demander au vendeur

- ■ Attestation de cession (nom du vendeur, de l'acheteur, identité du chiot).
- ■ Certificat vétérinaire de bonne santé de moins de 3 mois.
- ■ Carte d'identification (ICAD).
- ■ Certificat d'engagement et de connaissance signé au moins 7 jours avant la cession.
- ■ Pour les chiens LOF : certificat de naissance ou numéro de portée.
- ■ Facture ou reçu de paiement.

Après l'achat

- ■ Prendre rendez-vous rapidement chez un vétérinaire pour un contrôle complet.
- ■ Enregistrer le changement de propriétaire auprès de l'ICAD.
- ■ Souscrire une assurance santé animale si souhaité.
- ■ Continuer la sociabilisation, l'éducation, et prévoir le suivi vaccinal.